**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE ORDINAIRE DU**

**MARDI 1ER FEVRIER 2022**

Le conseil municipal d’Audon s’est réuni ce jour, mardi 1er Février 2022 à 18h00 (premier février deux- mille-vingt-deux à dix-huit heures), en séance ordinaire sous la présidence de son Maire Monsieur Laurent NOLIBOIS.

**Les membres suivants du conseil municipal sont présents :**

Bernard FERNANDEZ, Magali DE PONTE, Valérie PINTO, Carole LABAT, Dominique LACAUSSAGUE, Pascal TRIPAULT, Johann LOPEZ.

**Absents excusés** : Xavier MORLIGHEM, Pascal MARTIN

*La convocation du Conseil Municipal a été affichée en Mairie le 25/01/2022.  
Mr TRIPAULT Pascal est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h00.*

**ORDRE DU JOUR :**

1. Délibération pour DETR
2. Compte administratif 2021
3. Budget 2022 - taux d’imposition
4. Subventions aux associations
5. Participation employeur aux mutuelles du personnel communal
6. Travaux
7. Divers
8. **Délibération DETR**

Monsieur le Maire demande au CONSEIL MUNICIPAL l’autorisation de constituer un dossier de financement pour les travaux de désamiantage / couverture de l’église à déposer avant le 28 février pour une mise au budget 2022. Ces travaux deviennent nécessaires car la toiture se dégrade et présente un danger sanitaire certain au regard de sa proximité avec le sol. Le but étant d’obtenir 20 % au minimum de DETR sur le plan de financement. Plusieurs consultations sont en cours et seront présentées au budget 2022. Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL charge Monsieur le MAIRE des démarches et signatures afférentes pour déposer le dossier de demande de financement.

1. **Comptes administratifs 2021**

Monsieur le MAIRE fait part au Conseil Municipal de la bonne tenue générale des comptes pour l’exercice 2021, malgré une hausse des dépenses courantes et des effets négatifs de la crise sanitaire. L’ensemble a été, malgré tout, bien contenu.

Parmi les recettes :

* Une vente de bois pour 2 250 € ;
* Un produit de taxe d’aménagement qui compense l’attribution que la commune paie à la Communauté de Communes du Pays Tarusate pour l’instruction de l’urbanisme.
* Les recettes de location sont à niveau : tous les locataires sont à jours.

Il est à noter de fortes dépenses en plantations en 2021 sur les parcelles du pont d’Onard.

Par ailleurs, toutes les subventions et reliquats ont été payés en 2021.

* Investissement
  + Dépenses : prévu = 123 004 €, réalisé 103 279 €
  + Recettes : prévu = 123 004 €, réalisé = 119 523 €
  + Résultat d’investissement = 16 444 €
* Fonctionnement
  + Dépenses : prévu = 517 937 €, réalisé 230 251 €
  + Recettes : prévu = 517 937 €, réalisé = 533 399 €
  + Résultat de fonctionnement = 298 317 €
* Solde final 2021 = 314 761 €

Le Maire se retirant pour le vote, le Conseil Municipal observe la concordance entre le Compte Administratif 2021 ainsi présenté et le compte de gestion du Trésorier Public et, après en avoir délibéré, valide à la majorité ce CA.

1. **Budget 2022 - taux d’imposition**

**Vote du taux d’imposition**

Plusieurs simulations ont été présentées à la commission finances du Conseil Municipal. En théorie, les bases servant au calcul (pour le foncier bâti / non bâti) devraient augmenter à 3,5 % en 2022, apportant un produit fiscal FNB-FB de 99 937 € (estimation) à taux constant. La Municipalité n’a pas augmenté les taux depuis plusieurs exercices et si elle le fait cette année, il est préférable que cette augmentation soit minime. D’autant plus que cette année les contrôles assainissement autonomes auront lieu, facturés 77€ ; et la TEOM sera fortement augmentée pour combler le déficit du SIETOM. A l’avenir, il faut s’attendre à des hausses dans les achats Energie (par exemple +30% l’électricité en 2023). Après délibération, le Conseil Municipal décide d’augmenter les taux FB et FNB de 0,5 %.

**Prévisions de dépenses au budget 2022**

Monsieur le MAIRE évoque les grandes lignes du budget 2022 en sections de fonctionnement et investissement.

* Travaux d’investissement
  + Pompe A Chaleur maison du Carrefour ;
  + Echange toiture de l’église (travaux de désamiantage et pose nouvelle toiture) ;
  + Réserve pour opportunité d’achat de parcelles ;
* Travaux de fonctionnement
  + Reprise de dix concessions du cimetière selon la procédure respectée et valide depuis 2020 avec mise dans l’ossuaire communal des restes des défunts.
    - Deux devis ont été transmis :
      * Société Robledo : 4 800 € TTC
      * Société Alves : 14 000 € TTC

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à mandater la société Robledo pour effectuer la reprise des concessions.

Monsieur le MAIRE propose aussi aux Conseillers Municipaux de s’interroger sur d’éventuels travaux de voirie sur les routes communales.

Le budget 2022 sera voté définitivement courant Mars.

**Subventions ou attributions possibles en 2022**

* FEC : 6 500 €
* FCTVA : 9 000 €
* DETR : en cours de consultation
* Fonds de concours communautaire : (fonction de montant d’investissement)

1. **Subventions aux associations**

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, Les subventions aux associations sont reconduites à l’identique des années précédentes, à deux exceptions près :

* Comité des fêtes : malgré le fait que les fêtes de l’alose n’aient pas eu lieu en 2021, le comité s’est vu verser la totalité de sa subvention (3 500 €). En conséquence, celle-ci sera réduite de 50 % (si organisation des fêtes en 2022) et ne sera pas versée dans le cas où les fêtes devraient être à nouveau annulées.
* ACCA : Monsieur le MAIRE doit s’entretenir prochainement avec le Président pour avoir un état des lieux financier, ne serait-ce que par rapport à l’augmentation de la contribution territoriale (finançant le fonds d’indemnisation des dégâts de culture par le gros gibier), le montant de la subvention versée à été mis en délibéré.
* Pour le reste :
* Amicale des retraités d’AUDON………………………………………… 1500 €
* AUDON sports et loisirs Gymnastique volontaire…………………….. 200 €
* Association locale Protection civile de Tartas……………………… 100 €
* Clique harmonie tarusate………………………………………………. 155 €
* Mutilés du travail (ADDAH 40) de TARTAS……………………………….50 €
* Club Omnisports de TARTAS…………………………………………. 500 €
* Amicale des sapeurs-pompiers de TARTAS……………………………… 200 €
* Arbre à Pain de TARTAS………………………………………………… 100 €
* Restaurants du Cœur des Landes……………..…………………………. 50 €
* Secours catholique des pays de l’Adour ………………………………… 50 €
* Association des jeunes d’AUDON………………………………………… 100 €
* Comité des fêtes d’AUDON………: 1750 € pour organisation des fêtes 2022 ou 0 € si pas de fêtes
* ACCA d’AUDON…………………: le montant sera statué au prochain Conseil Municipal

**5- Participation employeur aux mutuelles du personnel communal**

Monsieur le Maire nous informe de l’ouverture d’un débat sur la protection sociale complémentaire destinée aux agents des collectivités locales, avec pour but la participation des collectivités aux cotisations mutuelle et prévoyance (2025 : prévoyance et 2026 : contrats santé). Il existe 2 voies : la labellisation avec des organismes d’assurance maladie, et la convention de participation gérée par le centre de gestion 40 (CDG 40).

Les employés communaux de la commune d’Audon sont partagés avec d’autres collectivités. La réflexion a été lancée et la solution retenue mise au débat attendant de fait les solutions proposées par le CDG 40.

**6- Travaux**

* Logement des écoles : la locataire du logement des écoles a fait état d’un problème d’humidité (apparition de moisissures fin 2021). Le Maire a lancé 2 expertises auprès d’entreprises spécialisées dont les conclusions sont identiques : insuffisance de ventilation. Un devis pour la pose de grilles de ventilation a été demandé à la société Sombrun de Poyanne et les travaux validés pour une réalisation dans les meilleurs délais. Par ailleurs un contrôle de la VMC va être effectué au logement des écoles et à celui du Carrefour. Il est aussi nécessaire de planifier un lessivage et une peinture.
* Monsieur le MAIRE prévient qu’un nouveau trou se forme sur le chemin de Bignolle et qu’au Culassier, une zone mériterait d’être tuilée afin de faciliter la sortie du riverain perturbée dès qu’il pleut et avant la crue de l’Adour.
* Broyeur à végétaux du SIETOM : celui-ci sera mis à disposition une journée, entre le 28 mars et le 04 avril pour le broyage des végétaux de la commune. Il est peu probable qu’il puisse broyer en une journée tout le stock de branches déjà entassé.
* Des petits dépannages d’ordre électrique sont prévus sur les BAES et ventilation de la salle des fêtes, les VMC des logement écoles et carrefour et la sonnette du portail de ce dernier.

Monsieur Bernard FERNANDEZ, Adjoint aux travaux, prend la parole et fait un point des travaux réalisés :

* Toilettes communales : réparation fuite d’eau du système de nettoyage automatique ;
* City stade : rebouchage des trous sur la structure (mousse polyuréthane) afin d’éviter l’apparition de nids de guêpes ;
* Rebouchages de trous sur les divers chemins communaux ; les chemins précédemment cités seront traités dans les jours prochains.
* Mise en place du gravier à proximité de la zone de tri sélectif (stabilisation du sol) ;
* Elagage des pins francs dans le virage de la route de Ménaout ;
* Nettoyage des jardinières ;
* Remise en état du distributeur de pains (plus de prestataire pour assurer l’entretien)
* Mise en place de rayonnages dans le local archives ;
* Mise en peinture des portes intérieures de la salle des fêtes.

**7- Divers**

* **Inauguration du City Stade** : prévue lors des vœux 2022 et annulée en raison de la crise sanitaire, Monsieur le Maire suggère qu’elle ait lieu pendant les fêtes de l’alose (samedi en fin d’après midi). La décision sera prise à l’issue de la réunion du comité des fêtes le 06 février.
* **Location nacelle** : la nacelle a été dernièrement louée par les communes de Onard et Saint Geours d’Auribat en fin d’année. La cureuse de fossé sera gérée de la même manière.
* **Hangar communal :** le hangar communal étant devenu exigu, un bail de location a été signé avec Monsieur LAPEYRE pour mise à disposition d’une grange. La nacelle, la cureuse pour fossés, les barrières et panneaux de signalisation y sont déjà entreposés.
* **Repas des corps constitués** : le repas du printemps des corps constitués est programmé le 06 mai. Le traiteur habituel cesse ses activités et un nouveau a été contacté. Il doit remettre ses propositions dans les jours prochains.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.